

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DE-AP) en cursus complet

Prérequis

- Aucune condition de diplôme
- Être âgé de 17 ans minimum
- Être admis aux épreuves de sélection

Calendrier

Une rentrée a lieu au mois de janvier. Se référer au site internet pour le calendrier

Tarifs

Gratuité des frais d'inscription

Coût de la formation :

- financement par transition-pro ou Pro A : 8 000€
- autre financement : 6 200€

Délais d'accès

3 à 4 mois

Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

Contact

À Colmar
03 89 21 22 50

Référent handicap :
03 89 21 22 50

Objectifs

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmission des observations, quels que soient l'outil et les modalités de communication.

Métier

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Contenu

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540H. Elle alterne les stages clinique et les périodes à l'institut de formation.

L'élève bénéficiera, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de formation. À l'issue des modules de formation, l'élève sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

Enseignement théorique en Institut de Formation : 770H (22 semaines)

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

Enseignement clinique : 770H (22 semaines)

Les stages pratiques sont obligatoires pour valider le diplôme afin d'acquérir les compétences pratiques. 4 stages en milieu professionnel, organisés par l'institut.

Méthodes mobilisées

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.

Modalités d'évaluation

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DE-AP).